

Jeanne-Marguerite **LENOIR**

Fille de Jean et Jeanne Jacob

Métier du père : marchand bonnetier.

ET XIX 485 Le 16.01.1666 Obligation devant Pierre Gaudion et Laurent Demonhenault

Antoine Lenoir, marchand bonnetier à Saint-Marcel-les-Paris, et Marguerite Imbert sa femme, Jean Lenoir aussi marchand bonnetier, demeurant grande rue Mouffetard, paroisse Saint-Marcel, et Jeanne Jacob sa femme. Jean Lenoir et Jeanne Jacob doivent 2000 livres à Jean Talon, écuyer, sieur de Villeneuve, conseiller et secrétaire du roi, demeurant rue Saint-Antoine.

Antoine Lenoir et sa femme s'engagent pour Jean à rembourser les 2000 livres. Ils engagent leur maison leur appartenant où pend pour enseigne le Puits Rouge. Antoine et Jean Lenoir signent comme Jeanne Jacob.

Nous ne savons si Antoine Lenoir est le père de Jean ou un frère.

Jeanne **LENOIR**

Fille de Jean et Jeanne JACOB

Fille unique

ET CXVIII 39

Le 23.07.1658

Contrat de mariage

devant

Adam Sadot

Furent présents honorable homme Pasquier JACOB, maître maréchal, et Marie ROBINET sa femme, demeurant à Paris rue St Germain au coin de la rue des Trois Maries, paroisse St Germain l'Auxerrois, stipulant pour Jeanne JACOB fille de lui et de feu Marguerite DUTROU sa femme en première noce, et Antoine LENOIR, marchand bonnetier au Fg St Marcel, demeurant grande rue Mouffetard paroisse St Médard, et Marguerite IMBERT sa femme, stipulant pour Jean LENOIR leur fils, marchand bonnetier au Fg St Marcel.

4500 L de dot en deniers comptants tant sur les droits échus de sa défunte mère et le surplus en avancement d'hoiries sur la succession dudit JACOB. 2000L dans la communauté et le surplus en propre à la future épouse. Le père lui donnera ses habits de noces.

1500L de douaire préfix.

Le père du futur apportera la somme de 2000L en marchandises de bonneterie ou deniers comptants.

Suivent d'autres conventions.

Les futurs sont mariés le 31.07.1658 et quittance donnée chez le même notaire.

Tout le monde signe avec plusieurs témoins dont des nobles.